

Le 6 décembre, faisons le choix d'une région solidaire

Les 6 et 13 décembre prochain auront lieu les **élections régionales**. On peut regretter que ce scrutin ait été inutilement rendu complexe, puisque les électeurs seront appelés à choisir parmi des listes régionales, mais structurées au niveau départemental.

La complexité de ce mode d'élection ne doit cependant pas vous dissuader de voter. Car **les compétences de la région sont importantes et les décisions qui s'y prennent ont des conséquences directes sur votre vie quotidienne** : aménagement du territoire, transports régionaux, éducation (lycées), formation professionnelle, qualité de l'environnement, etc. La région est d'ailleurs la collectivité qui fait l'objet des transferts de compétences

les plus importants de la part de l'Etat.

Je voterai pour la liste du **Front de gauche « Nos vies d'abord »**, conduite à l'échelle de la région par Pierre Laurent et dans les Hauts-de-Seine par Raquel Garrido. Je considère en effet qu'il est indispensable de faire entendre, dans tous les domaines que gère la région, et particulièrement dans celle-ci qui est la plus riche de France, **une voix différente** qui se soucie d'abord de nos vies.

Lors du précédent mandat, **les conseillers régionaux Front de gauche ont su peser** en faveur de mesures concrètes telles que le *Pass navigo à tarif unique*, la mise en œuvre d'un grand plan d'investissement dans les **transports franciliens** - dont le budget régional est passé de 650 millions d'euros en 2009 à 1

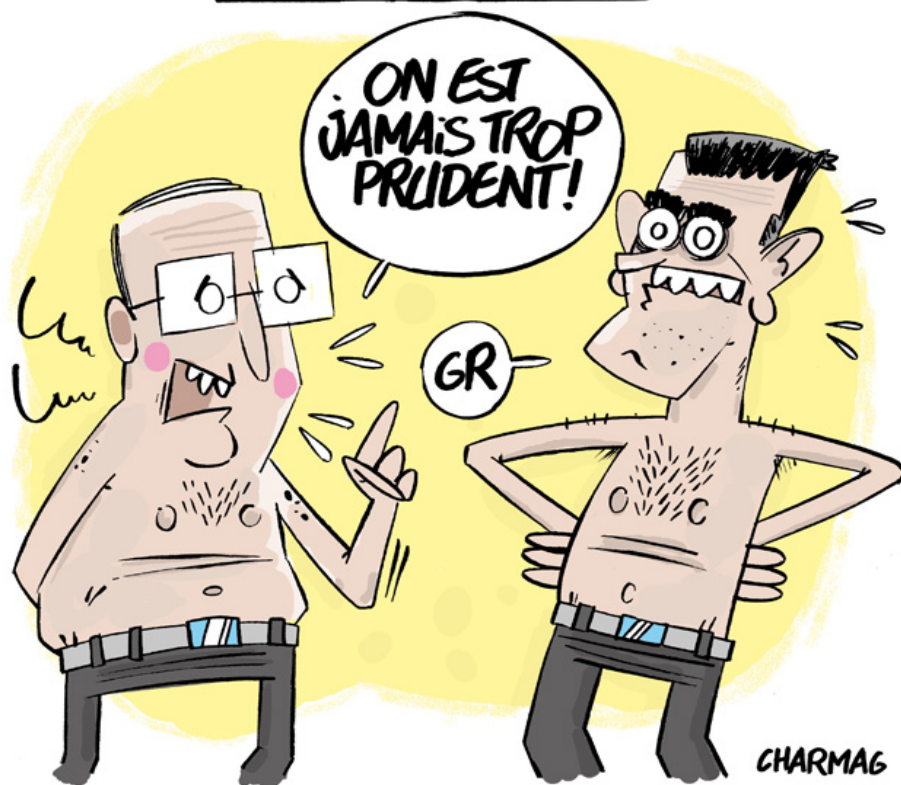
milliard en 2015 -, l'amélioration des **conditions d'étude des lycéens** ainsi que la **construction et la rénovation des lycées** : on peut citer, par exemple, la rénovation des lycées Joliot-Curie à Nanterre et Paul-Langevin à Suresnes.

C'est cette politique que les futurs conseillers régionaux entendent poursuivre **au service de la vie quotidienne des franciliens** avec par exemple : l'encadrement des loyers, la promotion de la démocratie participative, des choix plus écologiques, le soutien à l'économie sociale et solidaire, la lutte contre les discriminations, la priorité donnée, dans le cadre des commandes publiques, aux entreprises écologiquement responsables ainsi qu'à celles privilégiant l'embauche et l'insertion des jeunes des quartiers populaires, etc...

Enfin, j'apprécie que les listes départementales du Front de gauche aient veillé à laisser un peu de place **aux militants issus de la société civile** même s'il y a urgence à **progresser encore sur ce point** essentiel aujourd'hui.

Jacqueline Fraysse

CONFÉRENCE SOCIALE



Sommaire

- Moins de douaniers, plus de trafic
- Faute de grande réforme fiscale, le gouvernement navigue toujours à vue
- COP 21 : que la lumière soit en Afrique
- Budgets : Caviar pour les uns, ceinture pour les autres
- Retraites : attention, manipulation !

Le **Lien**, bulletin de liaison du comité d'initiative avec Jacqueline Fraysse et Rodolphe Balensi, son suppléant, est adressé par mail à tous ceux qui souhaitent participer au travail parlementaire de la députée, ou tout simplement être informés.

Bulletin participatif, les colonnes du **Lien** sont ouvertes à ses lecteurs.

La fin de l'occident, un débat à ne pas rater

Hervé Kempf, ancien journaliste au Monde - qu'il a quitté en dénonçant le traitement des questions liées à l'environnement - et fondateur depuis du site Reporterre (www.reporterre.net), sera l'invité du prochain débat organisé par Gauche citoyenne le lundi 16 novembre prochain à partir de 19h à la salle des Guignons à Nanterre (7 bd du général Leclerc). Il viendra notamment parler de son dernier ouvrage, « Fin de l'occident, naissance du monde » (éditions du Seuil).

Hervé Kempf a cette capacité de convoquer des éclairages différents pour contribuer à comprendre et à chercher des voies. Il ne se contente pas d'interpréter le complexe qui nous entoure, de dénoncer, de manière argumentée, le pouvoir de l'oligarchie, la destruction de la planète par les riches, le capitalisme, la situation à Gaza, à N.D. des Landes... **Il travaille avec nous un avenir possible** : la fin de l'occident est naissance du monde. Et il possède plusieurs armes efficaces : sa conviction, ses rencontres comme journaliste, et sa langue, des mots toujours accessibles à tous...

Votation citoyenne pour l'hôpital

Déjà 1971 signatures recueillies pour défendre l'hôpital Max Fourestier de Nanterre (lire le Lien n° 193). La mobilisation se poursuit : Pour compléter la votation dématérialisée sur Internet (1), **une dizaine de bureaux de vote seront installés dans la ville les samedi 14 et dimanche 15 novembre**. Le dépouillement et l'annonce des résultats auront lieu le dimanche 15 à partir de 15h à l'Agora de Nanterre (20, rue de Stalingrad), avant la remise au Premier ministre des signatures ainsi recueillies, le 16 novembre prochain.

(1) Sur www.mesopinions.com/petition/politics/hopital-public-moderne-proximite-nanterre/16375



Quelle protection sociale pour demain ?

Jeudi 6 novembre, Jacqueline Fraysse a organisé une rencontre à l'Agora de Nanterre sur l'avenir de notre système de protection sociale, avec la participation de Jean-Paul Domin, professeur en sciences économiques à l'Université de Reims Champagne-Ardenne et membre du collectif des Économistes Atterrés.

Un journal des débats de cette soirée sera publié dans les prochains jours pour rendre compte des échanges.



Baruzakku no gakkō o hōmon (1)

Mercredi 4 novembre, Jacqueline Fraysse a accueilli avec le maire de Nanterre, la Ministre de l'Éducation Nationale, Najat Vallaud-Belkacem, en visite à l'école élémentaire Balzac à Nanterre.

Le groupe scolaire Balzac (maternelle et élémentaire) fait partie des **10 000 écoles du réseau des écoles associées à l'UNESCO**. Créé en 1953, ce réseau se veut un laboratoire d'innovation pédagogique au service du dialogue interculturel, du patrimoine mondial, du développement durable, de la solidarité internationale, de la culture de la paix.

Les élèves et leurs enseignants ont fièrement présenté leurs **nombreux projets pédagogiques conçus en partenariat avec une école au Japon** : mini-musée, jardin botanique, formation à la médiation, théâtre...

(1) En japonais : Une visite à l'école Balzac

Moins de douaniers, plus de trafic

Mardi 27 octobre, Gaby Charroux, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, a interrogé le gouvernement sur la baisse des effectifs de la douane.

M. Gaby Charroux. Monsieur le ministre des finances et des comptes publics, la douane est un service public majeur de l'État, qui assure des missions de sécurité, de protection et de contrôle. Elle participe ainsi à la protection de notre territoire, au développement économique et à la sûreté.

Avec mon collègue Éric Woerth, j'ai conduit une mission d'évaluation sur les services de la douane dans la lutte contre les fraudes et les trafics. Il ressort de cette évaluation que les différentes réorganisations, abouties ou non, le manque de dialogue social et la pénurie de moyens sont des freins majeurs pour la bonne conduite de l'action douanière.

Le rapport de cette mission souligne l'importance de conserver a minima les moyens. J'ai voulu marquer fortement mon opposition à toute suppression de postes, car les services de la douane ont vu fondre leurs effectifs de 15 % en dix ans – 3 000 postes ont été supprimés et plus de 1 500 services ont été fermés.

En matière de surveillance du territoire, le ciblage et la technique ne pourront jamais remplacer les hommes. Mais chaque jour, des trafics d'armes, de drogues, de médicaments ou de contrefaçons, des faits de fraude fiscale sont constatés, mal-

gré l'excellent travail des douaniers.

En dépit des recommandations de maintien et de développement des moyens, les douaniers marseillais de la brigade côtière ont été obligés de faire grève et d'occuper leur navire pour que vous acceptiez de maintenir leur outil naval et que vous vous engagiez à l'acquisition d'un nouveau navire en 2017.

Dépassant le cadre paritaire, des fermetures de brigades sont encore annoncées et le plan Douane 2018 aura détruit 400 emplois supplémentaires. En 2016 et 2017, derrière l'annonce de la création de 35 emplois au titre de la lutte antiterroriste, ce sont 215 postes supplémentaires qui seront sacrifiés.

Monsieur le ministre, pouvez-vous affirmer aujourd'hui que le plan de suppression d'emplois dans la douane prendra fin, respectant ainsi la valeur du travail de nos agents et la qualité de vie des Français ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du budget.

M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget. Monsieur le député, nous sommes d'accord pour dire que la douane effectue un travail

remarquable dans des domaines très variés. Comme vous, je soulignerai son action en matière de lutte contre le terrorisme : ce sont des douaniers qui ont arrêté, à Marseille, le suspect de la tuerie de Bruxelles.

La douane n'échappe pas aux efforts de modernisation et, conséquemment, de réduction des effectifs. Il faut bien reconnaître qu'au moment où des efforts sont faits pour réduire les déficits publics, la mutualisation des moyens, y compris aériens et maritimes, est nécessaire. C'est pourquoi l'action de l'État en mer, assurée par la police, la gendarmerie, l'armée et la douane, doit être coordonnée afin que les moyens et les équipements soient au mieux utilisés.

J'ai rencontré la semaine dernière une délégation syndicale des douanes marseillaises. Certes, il aura fallu une grève, mais je me suis engagé à ce que l'équipement, prévu en 2018, soit mis à leur disposition dès 2017. Nous avons examiné ensemble la manière de partager les moyens en mer entre les ports méditerranéens. Les douaniers marseillais sont repartis pleinement rassurés. Dans toutes ces actions, l'État est bien disposé à donner les moyens nécessaires aux douaniers. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Faute de grande réforme fiscale, le gouvernement navigue toujours à vue

Il a fallu une tribune signée par 29 parlementaires de gauche – dont Jacqueline Fraysse – pour réclamer le rétablissement de la demi-part fiscale pour les personnes veuves (lire le Lien n° 193) pour que le gouvernement se décide à abroger cette mesure injuste.

Mardi 27 octobre, Jean-Jacques Candelier, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, est revenu sur cette question.

M. Jean-Jacques Candelier. Monsieur le Premier ministre, la bombe à retardement a finalement explosé entre vos mains et ce sont nos retraités qui en font les frais aujourd'hui (« Oui ! » sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains).

Des centaines de milliers d'entre eux ont vu bondir leurs impôts locaux, taxe foncière ou taxe d'habitation.

Auparavant exonérés, certains retraités aux revenus modestes et vivant dans des conditions parfois précaires doivent s'acquitter d'un montant qui peut aller jusqu'à un mois de retraite, situation tout aussi injuste qu'inacceptable et qui vous oblige aujourd'hui au bricolage fiscal.

Ainsi, pour faire en sorte que nos retraités ne soient plus dans le désarroi, vous nous proposez des mesures nécessaires mais cosmétiques et provisoires – jusqu'en 2016 –, loin de toute ambition de réforme fiscale d'ampleur.

Depuis 2008 et la suppression de la demi-part accordée aux personnes veuves élaborée par le gouvernement Fillon, voulue par Nicolas Sarkozy – vous la dénonciez à l'époque à nos côtés –, nous n'avons eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme.

Depuis 2012, nous avons continué ce combat, déplorant votre manque de volontarisme et dénonçant certaines décisions injustes telle la fiscalisation de la majoration de pension de 10 % des retraités ayant élevé trois enfants ou plus, qui a lourdement pesé sur les ménages modestes.

Ainsi, budget après budget, vous avez fermé la porte à tous nos amendements qui proposaient de revenir sur ce hold-up – la dernière fois, c'était il y

a deux semaines.

Monsieur le Premier ministre, comment expliquer un tel immobilisme ? Comment justifier que le Gouvernement fasse semblant de découvrir seulement maintenant cette question ?

L'heure n'est plus au rafistolage fiscal ni à la mise en scène médiatique. Ma question est simple : n'est-il pas temps de prendre des mesures pérennes et complètes pour que nos retraités ne se retrouvent pas dans la même situation en 2017 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du budget.

M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget. Mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Jean-Jacques Candelier...

M. Philippe Meunier. Bonjour, Lucette !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. ...je suis d'accord avec vous sur un certain nombre de points.

De quoi parle-t-on ? De la conséquence d'une décision prise en 2008, lorsque la précédente majorité a supprimé ce que l'on appelle de façon rapide la demi-part des veuves.

M. Jean-Claude Perez. Toujours les mêmes !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. Cette décision emporta deux conséquences, mesdames et messieurs les députés : un certain nombre de retraités modestes sont devenus imposables sur le revenu – la somme représentait plus d'un milliard d'euros – mais les réductions d'impôts que nous avons décidées l'an dernier et cette année ont

annulé cette disposition.

Aujourd'hui, les conséquences de la suppression de la demi-part des veuves que vous avez votée ont été neutralisées dans l'impôt sur le revenu.

Nous passons maintenant à une deuxième étape : l'effet collatéral induit par cette disposition sur l'entrée dans les impôts locaux d'un certain nombre de contribuables pour lesquels le revenu fiscal de référence a augmenté.

M. Michel Herbillon. Reconnaissez votre erreur !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. Face à une telle situation, brutale et injuste pour un certain nombre de retraités, le Gouvernement vous propose à nouveau de neutraliser l'effet de cette décision...

M. Michel Herbillon. Assumez votre erreur !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. ...en faisant en sorte que ceux qui étaient exonérés d'impôt en 2014 le demeurent en 2015. Mes services procéderont au dégrèvement dès le début de la semaine prochaine sur demande et de façon systématique dans les mois à venir.

Pour 2016, nous introduisons les dispositions législatives nécessaires afin de corriger cet effet pervers d'une décision antérieure aux nôtres.

J'aurai l'occasion d'en préciser le détail mais, mesdames et messieurs les députés, les dispositions que nous prendrons viseront à neutraliser des décisions que vous avez prises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur quelques bancs du groupe écologiste.*)

Que la lumière soit en Afrique

Avant la COP 21 qui se tiendra à Paris en décembre prochain, l'Assemblée nationale a accueilli, le 3 novembre dernier, M. Roger Nkodo Dang, président du Parlement panafricain.

Il est venu présenter la recommandation adoptée le 7 octobre 2015 par le Parlement panafricain qui approuve un plan urgent d'accès à l'électricité et à la lumière pour le continent africain, une initiative à laquelle l'ancien ministre Jean-Louis Borloo a consacré une fondation.

Vous lirez ci-dessous l'intervention d'André Chassaigne.

« **M**erci, monsieur le président du Parlement panafricain, de votre présentation devant notre assemblée du plan urgent d'accès à l'électricité pour le continent africain. À quelques semaines de la COP 21, nous tenons à saluer votre présence parmi nous, légitime et nécessaire, tant le continent africain et les peuples qui font sa richesse se trouvent particulièrement exposés aux effets dévastateurs du changement climatique.

Je tiens aussi à saluer la contribution de Jean-Louis Borloo et de la fondation « Énergies pour l'Afrique ».

Je veux d'abord souligner que la réussite de la conférence sur le climat en décembre à Paris dépendra de la manière dont l'opinion et les intérêts des peuples de la planète seront pris en considération.

Vous avez raison, monsieur le président, d'un côté, il revient aux peuples de s'approprier cette responsabilité impérieuse de lutter contre le réchauffement climatique et, de l'autre, les décisions prises en la matière devront être guidées par l'intérêt des peuples, qui se confond lui-même avec le respect de l'environnement et le principe du développement durable.

Face à l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne, et il est important d'entendre plus particulièrement la voix de l'Afrique.

En réalité, entre 70 % et 80 % de ces émissions sont le fait d'une quinzaine d'États membres du G20, c'est-à-dire des pays les plus développés, dont l'essor a reposé sur une consommation immodérée des énergies les plus polluantes. Ceux-là ont une responsabi-

lité particulière, une double obligation, dirai-je. La première, c'est la réduction de leurs propres émissions de gaz à effet de serre. La seconde, c'est le respect des engagements pris en 2009 à l'égard des pays du Sud pour leur permettre de lutter contre le réchauffement climatique et de se développer de manière propre.

Nous avons la conviction qu'il existe des moyens d'enrayer rapidement et efficacement les inégalités. Nous avons aussi la conviction qu'il est possible d'amorcer un nouveau mode de production et de coopération, seul à même de satisfaire les droits humains, dont celui de l'accès à l'énergie.

Ainsi, une simple taxe sur les transactions financières servant à financer l'adaptation au changement climatique et l'aide à un développement respectueux de l'environnement pourrait, selon la Commission européenne, rapporter annuellement entre 24 et 30 milliards d'euros, sur la seule base des onze pays européens qui sont prêts à l'envisager. Une telle mesure, qui doit être généralisée, changerait déjà l'état des relations internationales. Elle montre aussi que des mécanismes de financement peuvent, avec la volonté politique, être mis en œuvre.

Par exemple, aussi, pourquoi ne pas fonder les relations commerciales et les échanges sur les conditions de production en favorisant celles qui respectent les engagements en faveur du climat ? L'Union européenne, puissance commerciale et normative, doit assumer sa part de responsabilité. Cela suppose aussi évidemment que la France, de son côté, accorde toute sa part à l'aide publique au développement.

L'énergie est une condition du déve-

loppement, vous l'avez rappelé, monsieur le président. Cependant, vous l'avez également souligné, de la nature de cette énergie dépendra la qualité de ce développement, un développement qui se doit d'être responsable. Or nous ne saurions taire le coût humain et environnemental de l'exploitation capitaliste des ressources naturelles. L'Afrique a souffert et continue de souffrir de cette réalité, incarnée aujourd'hui par ces multinationales dont l'activité en Afrique repose sur l'exploitation à bas prix des richesses, humaines et naturelles.

Le 15 juin dernier, les chefs d'État et de gouvernement des cinquante-quatre pays de l'Union africaine ont approuvé le plan urgent d'accès à l'électricité et à la lumière pour le continent africain, qui vient de nous être présenté. Une urgence, cela a été dit par les intervenants précédents, une urgence au regard des millions d'Africains qui vivent sans électricité – 70 % de la population, 75 % avez-vous même dit, monsieur le président.

Pour les députés du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, la recherche de tout projet de développement doit partir d'exigences impératives : du respect des souverainetés populaires, des coopérations mutuellement profitables entre les peuples et de la primauté des normes sociales et environnementales sur celles de la finance et du commerce. Seulement, alors, nous pourrions produire proprement, dans le respect de l'humanité et de la nature. Seulement, alors, nous pourrions mener à terme, monsieur le président, le plan d'urgence que vous nous avez présenté et que nous soutenons. »

André Chassaigne

Caviar pour les uns, ceinture pour les autres

Après avoir voté le volet « recette » du budget (lire le Lien n° 193), qui a privé l'Etat de plusieurs milliards de recette, l'Assemblée nationale a débuté, le 27 octobre dernier, l'examen du volet « dépenses ».

Petit tour d'horizon de quelques-uns des budgets déjà adoptés, qui montre une austérité généralisée, conséquence des milliards de cadeaux fiscaux accordés aux entreprises.



Aide publique au développement

- DATE D'EXAMEN : MERCREDI 28 OCTOBRE
- MONTANT DU BUDGET PRÉVU POUR 2016 : INITIALEMENT : 2,596 MILLIARDS / APRÈS ADOPTION DES AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT : 2,746 MILLIARDS ET 2,979 MILLIARDS AVEC L'AMENDEMENT D'UNE PARTIE DE LA GAUCHE, ADOPTÉ SANS L'ACCORD DU GOUVERNEMENT
- EVOLUTION 2015-2016 : -6,42% / -1,01% / +7,39%
- VOTE DES DÉPUTÉS FRONT DE GAUCHE : ABSTENTION.

Dans sa version initiale, avec une diminution des crédits de 177 millions d'euros par rapport à 2015, le budget de cette mission devait poursuivre la cure amaigrissante qu'il subit de-

puis plusieurs années, bien loin des engagements du chef de l'État à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies le 27 septembre dernier. **Pourtant, l'aide publique au développement paraît plus nécessaire que jamais dans un contexte de multiplication des crises humanitaires**, marqué notamment par l'arrivée en Europe de centaines de milliers de réfugiés fuyant les conflits et la misère.

Sous le feu des protestations, le Gouvernement a déposé plusieurs amendements pour stabiliser l'aide par rapport à 2015. Par ailleurs, une majorité de députés a voté, contre l'avis du Gouvernement, un amendement permettant d'affecter 50 % du produit de la taxe sur les transactions financières à l'aide publique au développement. Mais cet amendement survivra-t-il à la navette parlementaire ?

Les députés Front de gauche se sont

montrés plus ambitieux encore, en proposant d'élargir le champ de la taxation des transactions financières, ce à quoi le gouvernement s'oppose toujours. Pourtant, selon les ONG, avec une assiette plus large, cette taxe pourrait rapporter jusqu'à 36 milliards d'euros par an, au lieu de 177 millions en 2014.

Par ailleurs, les députés Front de gauche ont fait remarquer que **seulement 7 % de l'aide française est constituée de dons**, la majeure partie étant composée de prêts. S'agit-il vraiment d'une « aide au développement », sachant que ces prêts devront être remboursés un jour, avec des intérêts, et qu'entre-temps, les projets d'infrastructures qu'ils permettent de financer, si tant est qu'ils soient utiles, servent certes les pays émergents, mais également les entreprises françaises qui bénéficient de nouveaux marchés à l'étranger ?

Recherche et à l'enseignement supérieur

- DATE D'EXAMEN : MARDI 27 OCTOBRE
- MONTANT DU BUDGET PRÉVU POUR 2016 : 25,631 MILLIARDS
- EVOLUTION 2015-2016 : -0,04%
- VOTE DES DÉPUTÉS FRONT DE GAUCHE : CONTRE

Ce budget a été examiné dans un contexte de **mobilisation des enseignants, des chercheurs et des étudiants pour obtenir les moyens nécessaires** au bon fonctionnement et à la qualité de l'université et de la recherche. Des moyens indispensables au développement de notre pays comme à son rayonnement, alors que l'université devrait accueillir 45000 étudiants supplémentaires cette année.

Les députés Front de gauche ont mis en doute la capacité d'un tel budget d'austérité à les accompagner dans la réussite de leurs études et à permettre une véritable démocratisation de l'université. Car la sélection sociale n'a pas disparu : un étudiant issu d'un milieu favorisé a vingt fois plus de chances d'intégrer une grande école qu'un étudiant issu d'un milieu populaire.

Même inquiétude concernant la recherche publique, qui voit ses moyens diminuer, alors même que le gouvernement se refuse toujours à contrôler l'utilisation du crédit d'impôt recherche par les entreprises qui en bénéficient, un détournement qu'a pourtant démontré une commission d'enquête du Sénat.

Enseignement scolaire

- DATE D'EXAMEN : 28 OCTOBRE
- MONTANT DU BUDGET PRÉVU POUR 2016 : 47,990 MILLIARDS
- EVOLUTION 2015-2016 : +1,11%
- VOTE DES DÉPUTÉS FRONT DE GAUCHE : ABSTENTION.

Pour la deuxième année consécutive, le budget de cette mission est en augmentation, mais il convient de relativiser cette hausse qui dépasse à peine celle de l'inflation (+1%). Il s'agit, en réalité, **d'une stabilisation du budget prévu pour l'enseignement scolaire**, qui ne permettra pas de revenir sur les coupes budgétaires, suppressions de postes d'enseignants et fermetures des établissements de formation mis en œuvre par la droite quand elle était au pouvoir. Or, ce bilan catastrophique pèse encore et explique l'insuffisante capacité du système éducatif à réduire les inégalités scolaires.

Ainsi, alors que la création de 20250 postes supplémentaires d'enseignement du premier degré avait été annoncée, on ne recense, à un an de la fin du quinquennat, que 13 000 postes effectivement créés, des enseignants qui, par ailleurs, sont parmi les plus mal payés de l'OCDE.

Pour Marie-George Buffet, il faut « non seulement plus d'enseignants, mais également des enseignants mieux payés et mieux formés afin d'éradiquer la crise des vocations ».

Défense

- DATE D'EXAMEN : MARDI 27 OCTOBRE
- MONTANT DU BUDGET PRÉVU POUR 2016 : 31,726 MILLIARDS
- EVOLUTION 2015-2016 : +3,67%
- VOTE DES DÉPUTÉS FRONT DE GAUCHE : CONTRE.

La hausse du budget consacré à la dissuasion nucléaire représente, à elle seule, les deux tiers de l'augmentation du budget de la défense : 758 millions d'euros supplémentaires, soit une hausse de 25 % par rapport à 2015. La France consacre 3,721 milliards d'euros par an à l'entretien et au renouvellement de sa dissuasion nucléaire, ce qui représente 37 % du budget d'équipement des forces, ou 10,2 millions par jour.

Pourtant, ont fait valoir les députés Front de gauche, « face aux nouvelles menaces, l'arme nucléaire, c'est la ligne Maginot de 1940 : elle ne donne que l'illusion de la protection ». Et de rappeler que la France a signé le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont l'article 6 impose de « poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée ».

On n'en prend visiblement pas le chemin.

Discussion expresse autour du budget

Avant leur examen en séance publique, les différents budgets (justice, enseignement supérieur, environnement, etc.) sont débattus en « commission élargie » réunissant la commission des finances et la ou les commission(s) saisie(s) pour avis, dans des conditions de publicité analogues à celles de la séance publique.

Lors de la commission élargie «Recherche et enseignement supérieur» du 21 octobre dernier, Marie-George Buffet s'est vu refuser un temps de parole de 5 minutes en tant qu'oratrice principale du groupe GDR, le président lui demandant de se limiter à 2 minutes.

Alerté, Marc Dolez a procédé à un rappel au règlement dès le début de la réunion de la commission élargie «Justice», ce même jour, pour protester contre un temps de parole jugé très insuffisant : « Nous allons examiner un budget de 8 milliards d'euros, soit 15 secondes par milliards ! », a calculé le député, pour qui cette situation pose la question de l'utilité du Parlement et de ces commissions élargies. Dénonçant ce bâillonnement des députés, il a voulu en tirer toutes les conséquences et renoncer à son temps de parole de 2 mn, non sans proposer d'envoyer la position de son groupe par carte postale ou par tweet. Finalement, le président de la commission élargie « justice » a décidé d'accorder 5 mn aux représentants des groupes, sans pour autant élargir cette « mansuétude » aux autres commissions élargies.

Sport, jeunesse et vie associative

- DATE D'EXAMEN : LUNDI 2 NOVEMBRE
- MONTANT DU BUDGET PRÉVU POUR 2016 : 0,622 MILLIARDS
- EVOLUTION 2015-2016 : +33% (SPORT : -0,16% / JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE : + 65%)
- VOTE DES DÉPUTÉS FRONT DE GAUCHE : ABSTENTION

L'augmentation du budget de la mission « sport, jeunesse et vie associative » est en trompe l'œil : l'augmentation de 65% du budget consacré à la jeunesse et à la vie associative est essentiellement due au **développement du service civique**.

Quant au budget de la mission « sport », il est même en légère baisse. Les crédits à l'Agence française de lutte contre le dopage stagnent et le budget de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance – INSEP –, dont les structures ont accueilli 60 % des médaillés, est amputé de 2,2 millions d'euros.

Les députés Front de gauche ont fait valoir que notre pays avait certes besoin d'infrastructures de niveau régional, mais également de structures et de clubs locaux qui permettent l'accès de toutes et tous aux pratiques sportives les plus diversifiées. Or, la baisse des dotations aux collectivités risquent de freiner leurs investissements.

Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation

- DATE D'EXAMEN : JEUDI 29 OCTOBRE
- MONTANT DU BUDGET PRÉVU POUR 2016 : 2,612 MILLIARDS
- EVOLUTION 2015-2016 : -4,91%
- VOTE DES DÉPUTÉS FRONT DE GAUCHE : CONTRE.

Si ce budget comporte quelques mesures allant dans le bon sens, comme l'amélioration de la majoration spéciale pour les grands invalides de guerre ou la création d'une allocation de reconnaissance des conjoints et ex-conjoints survivants d'anciens supplétifs, **la valeur du point de pension militaire d'invalidité, revendication première du monde combattant**, ne connaît toujours aucune revalorisation, de même que la retraite du combattant ou le plafond majorable des rentes mutualistes.

Pourtant, compte-tenu de la disparition de 60 000 anciens combattants chaque année, il était possible de donner satisfaction à de nombreuses revendications tout en restant à budget constant.

Justice

- DATE D'EXAMEN : MERCREDI 28 OCTOBRE
- MONTANT DU BUDGET PRÉVU POUR 2016 : 6,373 MILLIARDS
- EVOLUTION 2015-2016 : +0,19%
- VOTE DES DÉPUTÉS FRONT DE GAUCHE : ABSTENTION.

Le projet de budget de la justice pour 2016 n'échappe pas aux logiques d'austérité. Globalement, les moyens alloués ne suffiront pas à permettre aux différents services de fonctionner convenablement. Ainsi, dans l'administration pénitentiaire, le manque de surveillants reste patent, 1 200 à 1 300 postes étant actuellement vacants.

Si la garde des sceaux a fort heureusement renoncé à une participation financière des avocats pour financer l'aide juridictionnelle, aucune solution de financement pérenne n'a encore été trouvée alors que cette dernière est à bout de souffle.

Enfin, face au projet de décret d'application de la réforme de la justice prud'homale induite par la loi Macron, qui ouvre la porte à une suppression de la spécificité de la procédure prud'homale, les députés Front de gauche ont demandé que les propositions du Conseil supérieur de la prud'homie soient prises en compte.

Le Noël des entreprises

Récapitulatif des cadeaux fiscaux et sociaux octroyés aux entreprises.

Niches sociales (exonérations de cotisations sociales patronales, y compris l'extension des exonérations de cotisations sociales familiales jusqu'à 3,5 X le SMIC dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, et exemptions d'assiette) **42,629 milliards**

Suppression de la CS3 **2 milliards**

Extinction de la surtaxe d'impôt sur les sociétés **2,5 milliards**

CICE **18 milliards**

TOTAL

des cadeaux fiscaux aux entreprises pour 2016 65,129 milliards

Pour donner un ordre de grandeur, le déficit des comptes publics prévu en 2016 s'élèverait à 73,6 milliards d'euros (3,3% du PIB).

Le chômage monte, le budget pour l'emploi baisse

C'est Jacqueline Fraysse qui, le 6 novembre, est intervenue au nom du groupe sur le budget « Travail et emploi », un budget qui s'élèvera à 11 253 millions d'euros en 2016, en baisse par rapport à 2015, et ce alors même que le chômage est toujours à un niveau historiquement haut.

En conséquence de quoi les députés Front de gauche ont voté contre.

« En 2016, l'enveloppe budgétaire pour la mission Travail et Emploi s'établit à 11,25 milliards d'euros, en baisse de 1,3% par rapport à l'année 2015.

A la différence d'autres budgets comme la défense, la justice, ou encore l'enseignement scolaire, cette mission n'apparaît visiblement pas comme la priorité du gouvernement.

Dans un contexte où un nombre croissant de nos concitoyens sont au chômage ou dans une situation de grande précarité, qui peut croire que cette réduction globale des moyens contribuera à inverser la courbe du chômage ?

Comme vous le dites vous-même, le budget 2016 est un budget de « recentrage des priorités ». Ainsi, nous prenons acte des efforts réalisés pour soutenir le développement de l'apprentissage, le secteur de l'insertion dans l'activité économique, ou encore les mesures positives prises pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Cependant, le compte n'y est pas et nous avons de nombreuses réserves quant aux orientations retenues par le gouvernement pour ce budget.

En premier lieu, je souhaite attirer votre attention sur les conséquences de la baisse des crédits des missions du service public de l'emploi. Si Pôle Emploi voit ses moyens maintenus, les acteurs territoriaux de la politique de l'emploi ne sont pas épargnés dans ce budget.

Je pense tout d'abord aux Maisons de l'emploi qui voient leurs subventions divisées par deux, passant de 26 à 13 millions d'euros. C'est d'autant plus préoccupant que cela fait déjà plusieurs années que l'Etat réduit les moyens des Maisons de l'emploi dont

personne ne peut nier leur utilité en matière de coordination territoriale et de développement économique local.

Vous le savez bien puisque, par voie d'amendement, vous proposerez tout à l'heure de revaloriser leur dotation. C'est mieux, certes, mais le compte n'y est pas.

Je pense également aux missions locales pour lesquelles vous prévoyez de réduire les ressources de 30 millions d'euros en 2016, ce qui est insoutenable pour remplir leurs missions d'accompagnement auprès des jeunes alors que vous annoncez dans le même temps un déploiement de la « garantie jeunes » dont elles sont responsables.

Je note, là encore, que vous envisagez de revoir à la baisse cette réduction de moyens, une réduction qui demeure cependant importante par rapport à l'année précédente.

Finalement, deux alternatives s'offrent : soit ces structures disparaissent faute de moyens, soit ce sont les collectivités locales qui financent votre désengagement. Mais comment le pourraient-elles et particulièrement les communes alors que vous réduisez leurs dotations !

Nous considérons au contraire que l'Etat doit affirmer ses engagements auprès des acteurs territoriaux de l'emploi. Par ailleurs, nous regrettons la baisse des dotations destinées aux dispositifs d'accompagnement des mutations économiques.

C'est le cas de l'aide à la gestion prévisionnelle et des compétences qui recule de 16 millions d'euros en 2016, de la dotation globale de restructuration, ou encore des allocations temporaires dégressives.

Tous ces dispositifs qui permettent d'anticiper et de gérer les restructu-

rations économiques au plus près des territoires devraient être au contraire confortés.

Enfin, je voudrais insister sur la situation particulièrement difficile que connaissent les fonctionnaires qui travaillent au ministère du travail et dans les DIRECCTE.

Après plusieurs années de coupes budgétaires et de mise en œuvre de la RGPP, ce budget poursuit dans la même direction.

192 suppressions de poste sont prévues pour 2016, après les 278 suppressions de poste déjà intervenues ces deux dernières années. Vous ajoutez à cela une nouvelle restructuration des services dans le cadre de la réforme territoriale.

Outre le gel du point d'indice et des primes, toutes ces mesures ne vont qu'aggraver une fois de plus les conditions de travail des agents qui participent au quotidien à la défense des droits des salariés et contribuent à la bonne application des politiques de l'emploi au niveau local.

Je pense notamment ici aux inspecteurs du travail et aux agents de contrôle qui rencontrent de plus en plus de difficultés dans l'exercice leurs missions au quotidien. Ce que nous souhaitons au contraire, c'est plus d'embauches pour que les fonctionnaires de ce ministère puissent exercer correctement leurs missions de service public.

De toute évidence, le niveau de ce budget travail et emploi -même après les quelques corrections envisagées- est loin d'être à la hauteur des enjeux liés à la lutte contre le chômage.

C'est pourquoi les députés du Front de Gauche voteront contre ce budget. »

Jacqueline Fraysse

Attention, manipulation !

Jacqueline Fraysse a été destinataire d'un courrier l'invitant à cosigner la proposition de loi de Laurent Wauquiez, député Les Républicains, « tendant à renforcer le fonctionnement démocratique du système de retraites ». Vous lirez ci-dessous sa réponse.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier relayant la campagne de l'association « Sauvegarde retraites » et me demandant pourquoi je n'ai pas cosigné la proposition de loi de M. Laurent Wauquiez « tendant à renforcer le fonctionnement démocratique du système de retraites ».

La première raison, toute simple, est que M. Wauquiez ne m'a pas sollicitée. Mais l'eût-il fait que je n'aurais pas pour autant cosigné ce texte basé sur de graves erreurs historiques et sous-tendu par des arrière-pensées que je réproûve.

Il est en effet totalement inexact d'écrire, comme le fait M. Wauquiez dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi, que « depuis 1983, les élections (au conseil d'administration des caisses) ont été supprimées ».

La vérité historique est qu'à la création de la Sécurité sociale, en 1945, les membres du conseil d'administration de ce qui était alors une caisse unique étaient désignés par les seuls syndicats de salariés, puis, dès 1947, par un vote des assurés qui éleuaient leurs représentants parmi ceux proposés par les syndicats.

Les dernières élections des administrateurs ayant lieu en 1962, c'est en 1967 que les ordonnances Pompidou ont supprimé leur élection, instaurant un mode de gestion paritaire entre représentants des assurés et des employeurs, en même temps qu'elles réorganisaient les caisses en les séparant par risques (maladie, vieillesse, famille).

A l'inverse de ce que laisse penser M. Wauquiez, c'est la gauche, revenue au pouvoir en 1981, qui a rétabli les élections par la loi n° 82-1061 du 17 décembre 1982. Des élections eurent ainsi lieu en 1983 permettant, pour la première fois depuis 1962, aux usagers d'élire leurs représentants aux conseils d'administration des différentes caisses de sécurité sociale. Le mandat devait initialement durer 6 ans, des élections auraient donc dû avoir lieu en 1989. Mais ce ne fut pas le cas, elles furent constamment repoussées jusqu'en 1996, date à laquelle les ordonnances Juppé instaurèrent le système encore en vigueur aujourd'hui d'une désignation paritaire par les syndi-

cats de salariés et d'employeurs.

Cosigner ce texte reviendrait donc à accréditer ce qui s'apparente à une manipulation en vue d'exonérer la droite de ses responsabilités dans la situation actuelle.

J'ajoute que M. Wauquiez, qui se pique aujourd'hui de démocratie sociale, était membre du gouvernement qui, en 2010, a fait adopter à marche forcée, à l'issue d'un débat parlementaire tronqué et contre l'avis d'une majorité de salariés, une réforme des retraites particulièrement inique pour les salariés, du privé comme du public. Pourquoi n'en a-t-il pas profité alors pour réformer également le mode de désignation des membres des conseils d'administration des caisses et remettre en place leur élection ?

Pour autant, je suis tout à fait favorable, pour ma part, à l'élection des administrateurs des caisses de Sécurité sociale directement par les salariés eux-mêmes. Aussi, j'aurais pu soutenir la proposition de loi de M. Wauquiez, si elle ne s'appuyait pas sur un mensonge qui la réduit à une médiocre opération politicienne et ne portait pas en germe une réforme des retraites que je combats de toutes mes forces. Car ne nous leurrions pas : l'objectif de Laurent Wauquiez, comme celui de l'association « Sauvegarde retraites », est bien d'en finir avec notre système solidaire de retraites par répartition.

Pour ce faire, l'un comme l'autre n'ont cessé d'exacerber une prétendue opposition entre retraités du privé et du public, une polémique biaisée dans laquelle je me refuse pour ma part à entrer.

J'agis, au contraire, pour rassembler ces salariés et les aligner tous sur le régime le plus favorable, et non pas l'inverse.

Je considère par ailleurs que les salariés du public, qui à niveau d'études équivalent gagnent moins que leurs homologues du privé et dont une part non négligeable du salaire est versée sous forme de primes non prises en compte dans le calcul de leur pension de retraite, ne sont pas des privilégiés, loin s'en faut.

J'ajoute que les moyens existent dans notre pays pour financer une protection sociale et une retraite digne pour tous,

sans avoir besoin d'opposer les salariés entre eux. La productivité et la richesse nationale n'ont cessé de progresser au fil des années et le problème n'est pas le manque de moyens, mais la répartition de la richesse produite par le travail. Depuis 30 ans, la part des salaires a considérablement reculé par rapport à celle des dividendes versés aux actionnaires, qui en 2011 représentaient 9,3 % du produit intérieur brut contre 3,2 % en 1982. Ce sont ainsi 180 milliards d'euros qui chaque année sont versés aux actionnaires, dont la plus grande partie nourrit la spéculation financière. Or, d'où viennent ces 180 milliards, sinon du travail des salariés ? A quoi servent-ils, sinon à fuir dans les paradis fiscaux et à alimenter la bulle spéculative sans même payer d'impôt ?

Il est là, le frein à la compétitivité des entreprises, dans cette sangsue qui pressurise le monde du travail, les moyens des entreprises et leurs salariés dont les salaires sont bloqués depuis des années. C'est pourquoi, avec les députés du Front de gauche, j'ai déposé cette année encore un amendement visant à ce que ces revenus financiers qui non seulement ne cotisent pas, mais ne sont même pas investis pour créer de l'activité économique et des emplois, soient enfin mis à contribution pour financer la protection sociale.

Je constate malheureusement que M. Wauquiez et les collègues de son groupe refusent de voter une telle disposition.

Pourtant, augmenter la part des prélèvements sur les revenus financiers ne nuirait nullement à la compétitivité des entreprises, puisqu'il s'agit de revenus déjà distribués. En revanche, cela permettrait d'atteindre l'objectif d'une retraite à 60 ans pour tous les salariés, du public comme du privé.

Telles sont les observations qui m'inspirent votre courrier dont je vous remercie, car il permet d'ouvrir le débat.

Je vous prie de recevoir, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dr Jacqueline Fraysse
Députée de Nanterre-Suresnes

LUNDI 09 NOVEMBRE

- Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2016 (Médias, livre et industries culturelles, Culture, Relations avec les collectivités territoriales)

MARDI 10 NOVEMBRE

- Questions au Gouvernement
- Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2016 (Politique des territoires, Écologie, développement et mobilité durables)

JEUDI 12 NOVEMBRE

- Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2016 (Articles non rattachés)

VENREDI 13 NOVEMBRE

- Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2016 (Articles non rattachés)

LUNDI 16 NOVEMBRE

- Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la santé (no 3103)

MARDI 17 NOVEMBRE

- Questions au Gouvernement
- Explications de vote et vote par scrutin public sur le projet de loi de finances pour 2016
- Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la santé (no 3103)

- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques

MERCREDI 18 NOVEMBRE

- Questions au Gouvernement
- Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la santé

JEUDI 19 NOVEMBRE

- Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, portant dématérialisation du Journal officiel de la République française (no 3122) et discussion de la proposition de loi organique, adoptée par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, portant dématérialisation du Journal officiel de la République française (ces 2 textes faisant l'objet d'une discussion générale commune)

- Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, modifiée par le Sénat, visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale

- Discussion de la proposition de loi, adoptée avec modifications par le Sénat, en deuxième lecture, relative à la protection de l'enfant

- Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la santé

VENREDI 20 NOVEMBRE

- Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la santé

LUNDI 23 NOVEMBRE

- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de financement de la sécurité sociale

MARDI 24 NOVEMBRE

- Questions orales sans débat
- Questions au Gouvernement
- Suite de la discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de financement de la sécurité sociale

- Discussion de la proposition de loi relative à la prévention et à la lutte contre les atteintes graves à la sécurité publique, contre le terrorisme et contre la fraude dans les transports publics de voyageurs

MERCREDI 25 NOVEMBRE

- Questions au Gouvernement
- Suite de la discussion de la proposition de loi relative à la prévention et à la lutte contre les atteintes graves à la sécurité publique, contre le terrorisme et contre la fraude dans les transports publics de voyageurs
- Discussion de la proposition de loi d'expérimentation pour des territoires zéro chômage de longue durée
- Discussion de la proposition de loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire

JEUDI 26 NOVEMBRE

- Discussion de la proposition de loi proposant une nouvelle orientation de notre système de retraites
- Discussion de la proposition de loi visant à accorder des trimestres complémentaires aux responsables associatifs lors du calcul de leur retraite
- Discussion de la proposition de résolution tendant à amplifier la mobilisation collective en faveur de l'Aide au développement
- Discussion de la proposition de loi tendant à favoriser la baisse de la production de CO2 par le développement de l'effacement électrique diffus
- Discussion de la proposition de loi organique tendant à faciliter la création d'Autorités Administratives Indépendantes en Nouvelle-Calédonie

VENREDI 27 NOVEMBRE

- Suite de la discussion de la proposition de loi relative à la prévention et à la lutte contre les atteintes graves à la sécurité publique, contre le terrorisme et contre la fraude dans les transports publics de voyageurs
- Suite de la discussion de la proposition de loi d'expérimentation pour des territoires zéro chômage de longue durée
- Suite de la discussion de la proposition de loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire